REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

ARRETE No / / 003624 MINFOPRA DU 12 JUIN

Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de la Comptabilité-Matières, session 2023.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n°77/196 du 23 juin 1977 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires de la Comptabilité-Matières :

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs;

Vu l'arrêté n°00000490/MINFI du 21 décembre 2022 précisant les modalités pratiœuvre des frais de concours administratifs,

ARRÊTE:

PRIME MINISTER'S OFFICE

Article 1er. - a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours profes recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de la Comptabilité-Matières, suivant la répartition ci-après :

- dix (10) Inspecteurs de la Comptabilité-Matières, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique;
- dix (10) Contrôleurs de la Comptabilité-Matières, câtégorie "B" premier grade de la Fonction Publique;
 - b) Ledit concours se déroulera le 25 novembre 2023 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Concours	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Inspecteurs de la Comptabilité-Matières	A1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2023.	Réservé aux Contrôleurs Principaux de la Comptabilité-Matières, catégorie "B2".
Contrôleurs de la Comptabilité-Matières	В1	50 ans au plus au 1 ^{et} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).		Réservé aux Contrôleurs-Adjoints de la Comptabilité- Matières, catégorie "C".

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

dossiers ligne l'adresse : Les peuvent être soumis en concoursonline.minfopra.gov.cm ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au vendredi 10 novembre 2023, délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

- 1. une fiche d'inscription timbrée à mille cinq cents (1 500) francs CFA dont l'imprimé est disponible dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et téléchargeable sur le site internet : http://www.minfopra.gov.cm;
- 2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
- 3. une quittance de versement de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet EXPRESS UNION du lieu de dépôt du dossier de candidature;

4. deux (02) photocopies de l'acte d'intégration ;

5. deux (02) photocopies de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;

SERVICES DU PREMIER MINISTE

6. une photocopie du dernier acte d'avancement;

7. une attestation de présence effective;

8. deux (02) photos 4x4;

9. une enveloppe timbrée à mille (1000) francs CFA à l'adresse du Malaitar's Office

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

002776 12 JUIN 2023
RESMELMINISTER'S OFFICE

<u>N.B:</u>

- Les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispensés des formalités de dépôt de dossiers physiques. Toutefois, lesdits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.
- Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).
- En cas d'absence de candidatures dans un grade ou du quorum non atteint dans ledit grade, le nombre de places réservées ou restantes à ce dernier est reversé aux candidats du grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

- 1. Le programme est celui annexé au présent arrêté.
- 2. Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci-après :

a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durée	Coef.	Note éliminatoire
25 novembre 2023	Culture Générale	8h00-12h00	4h	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00-17 h00	4h	6	05/20

L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats des catégories "A" et "B" admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
À déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue	Des conce	1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA

002776 12 JUIN 2023

PRIME MINISTER'S OFFICE



ANNEXE

PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DE LA COMPTABILITÉ-MATIÈRES

I. CADRE DE LA CATÉGORIE A

A. INSPECTEURS PRINCIPAUX DE LA COMPTABILITÉ-MATIÈRES

1. CULTURE GÉNÉRALE

2. DROIT

- Théorie et pratique du droit
- Droit administratif
- Contentieux-administratif
- Contentieux-matières
- Droit constitutionnel
- Droit foncier et domanial
- Rédaction et correspondance administrative

3. FINANCES PUBLIQUES

- Principes généraux du droit budgétaire
- Élaboration et exécution du budget
- Marchés publics
- Audit contrôle des opérations budgétaires
- Dépenses publiques
- Nomenclature budgétaire
- Réforme de finances publiques

4. COMPTABILITÉS

- Comptabilité générale
- Comptabilité-administrative
- Comptabilité-matières
- Contrôle de gestion financières et matières
- Opération de centralisation et d'apurement des comptes administratifs et de gestion
- Législation et réglementation en comptabilité matières
- Dévolution du patrimoine immobilier et mobilier de l'État

B. INSPECTEURS DE LA COMPTABILITÉ-MATIÈRES

1. CULTURE GÉNÉRALE

2. DROIT

- Contentieux administratif
- Contentieux-matières
- Droit constitutionnel

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA		
002776	₩1 2 JUIN 2023	
PRIME MINIS	TER'S OFFICE	

Droit foncier et Domanial
 Rédaction et correspondance administrative.

3. FINANCES PUBLIQUES

- Principes généraux du droit budgétaire
- Élaboration et exécution du budget
- Marchés publics
- Audit contrôle des opérations budgétaires
- Dépenses publiques
- Finance publique locale

4. COMPTABILITÉS

- Comptabilité générale
- Comptabilité-administrative
- Comptabilité-matières
- Contrôle de gestion financières et matières.

II. CADRE DE LA CATÉGORIE B

A. CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DE LA COMPTABILITÉ-MATIÈRES

1. CULTURE GÉNÉRALE

2. DROIT

- Droit administratif
- Droit constitutionnel
- Rédaction et correspondance administrative

3. FINANCES PUBLIQUES

- Principes généraux du droit budgétaire
- Élaboration et exécution du budget de l'État
- Marchés publics
- Finance publique locale
- Nomenclature budgétaire

4. COMPTABILITÉS

- Comptabilité générale
- Comptabilité-matières
- Contrôle de gestion financières et matières
- Reddition et apurement des comptes de gestion

B. CONTRÔLEURS DE LA COMPTABILITÉ-MATIÈRES

1. CULTURE GÉNÉRALE

2. DROIT

- Introduction au droit
- Organisation administrative
- Institutions publiques
- Rédaction et correspondance administrative

SERVICES DU PR	EMIER MINISTRE SA
- 002776	±12 JUN 2023
PRIME MINIS	TER'S OFFICE

3. FINANCES PUBLIQUES

- Organisation des services MINFI et MINDCAF
- Exécution du budget de l'État et des collectivités territoriales décentralisées
- Dépenses publiques
- Régime financier de l'État.

4. COMPTABILITÉS

- Comptabilité générale
- Comptabilité-matières
- Reddition et apurement des comptes de gestion

